

Mémoire
de
l'Association des Trappeurs de Rouyn-Noranda
au
Bureau des Audiences publiques sur l'environnement
Projet de réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès

Octobre 2004

L'association des trappeurs de Rouyn-Noranda a été créée en 1974. C'est la plus vieille association de trappeurs du Québec et celle qui a fondé la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec.

Le projet de réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès nous intéresse parce que la totalité du territoire proposé est déjà sous bail à des trappeurs. En effet une dizaine de trappeurs exploite chacun terrain de piégeage à droit exclusif et possède un bail avec la Société faune et parcs à cette fin. Certains possèdent un camp de trappeur.

Depuis l'an 2000 les trappeurs de Rouyn-Noranda font un plan de gestion annuel pour toutes les espèces d'animaux à fourrure qui se trouve sur le territoire proposé par le projet de réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès. Nous sommes très heureux de voir que le projet propose de laisser les trappeurs continuer de gérer les animaux à fourrures sur le territoire. Nos préoccupations sont en rapport avec les intentions du projet de rendre plus difficile la gestion des terrains de piégeage affectés par le projet. Il est déjà très difficile de rentabiliser la gestion des populations d'animaux à fourrure pour les trappeurs. Plusieurs le font par amour pour la faune et grâce à un fort sentiment d'appartenance à **leur** part de la nature. Normalement un trappeur devrait s'attendre à atteindre une rentabilité pour tout le travail requis pour bien gérer son territoire. Le prix des fourrures sur le marché international, les conditions climatiques de l'Abitibi, la topographie, étant tous hors de notre contrôle, nous ne voulons surtout pas que d'autres contraintes réglementaires ou artificielles viennent se rajouter à notre activité de gestion.

Les trappeurs œuvrant sur ces territoires sont comme la majorité des trappeurs, de nature discrets, tolérants et accommodants. Ils ont toujours réussi à gérer leur territoire malgré l'occupation et l'utilisation de nombreux autres utilisateurs de **leur** territoire, tout en sachant qu'ils sont les seuls à payer un loyer annuel. En fait, aucun conflit majeur entre un trappeur et un autre utilisateur n'a jamais été porté à notre attention.

Le projet de la réserve exclu les chalets, propriétés privés, et les camps de chasse, sous bail. Le projet n'exclut pas les camps de trappeurs de la réserve parce les camps font partie des conditions de bail de location du terrain de piégeage. Les trappeurs sont donc assujettis aux règlements de la réserve. Le trappeur se trouve donc dans une situation où il devra apporter son bois de chauffage d'ailleurs à son camp de piégeage situé en pleine forêt. On lui demande de réduire le kilométrage de ses sentiers VTT qu'il a fait, à grand coût, pour se rendre où il veut sur le territoire. On ne lui accordera pas de permission de faire de nouveaux sentiers de VTT pour se rendre aux nouveaux endroits pour capturer les espèces qui s'y trouvent. Il lui sera défendu de couper des arbres pour faire des installations de pièges. Nous pensons qu'il sera difficile d'obtenir l'autorisation pour bâtir un nouveau camp de piégeage sur le territoire de la réserve. Nous n'avons pas eu l'assurance qu'un terrain de piégeage qui serait abandonné par un trappeur serait mis à la disponibilité du tirage au sort, nous craignons donc que le terrain de piégeage ne soit plus mis à la disponibilité d'un nouveau trappeur.

Nous aurions espéré une volonté du promoteur d'améliorer la qualité de vie de la faune, notamment des animaux à fourrure, dans une réserve de biodiversité. Nous n'avons vu aucune mention de projet d'étude sur la qualité de vie de la faune sur le territoire, ni de projets pour l'améliorer de quelque façon que ce soit. Nous n'avons même pas vu de données sur la quantité ou la qualité de vie des populations existantes sur le territoire de la réserve projeté.

Nous pensons que les besoins de qualité de vie de la faune ont été ignorés, et que rien ne sera fait pour l'améliorer par le projet. Nous pensons que les conditions dans lesquelles les trappeurs devront œuvrer pour faire une bonne gestion des animaux à fourrures ont été ignorées, et ne sera pas amélioré par le projet. Notre opinion est que ce projet n'a pas d'avantages ni pour la faune, ni les personnes occupant ce territoire.

Nous croyons que le projet n'améliore en rien ni le territoire, ni les activités pratiquées, et que de laisser vieillir une forêt au seul nom de la vertu environnemental est un exercice futile.

Association des trappeurs de Rouyn-Noranda

Roger de Denus, président.